

Ille-et-Vilaine : un bon accès aux services au public, toutefois moindre aux franges du département

L'accessibilité aux services au public est une réalité en Ille-et-Vilaine. Les services liés à l'alimentation et à la vie courante sont présents dans tous les bassins du département. Les services de santé, d'enseignement et de loisirs, tout comme ceux essentiels pour les familles et les seniors, sont bien répartis sur la majeure partie du département.

Seuls les habitants des bassins situés aux franges du département tels Louvigné-du-Désert, Antrain, Pipriac, Plélan-le-Grand, Maure-de-Bretagne ou Saint-Méen-le-Grand semblent moins bien desservis : ils pâtissent à la fois de la moindre présence de quelques services et d'un temps d'accès plus important à certains équipements.

Laurent Auzet et Michel Rouxel, Insee

L'accessibilité aux services constitue un élément majeur de la qualité de vie des populations résidentes sur un territoire et représente un facteur essentiel de l'attractivité de celui-ci. L'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accès aux services au public (SDAASP) pour l'Ille-et-Vilaine a pour objectif de permettre à l'État de maintenir et renforcer cette accessibilité sur l'ensemble du territoire.

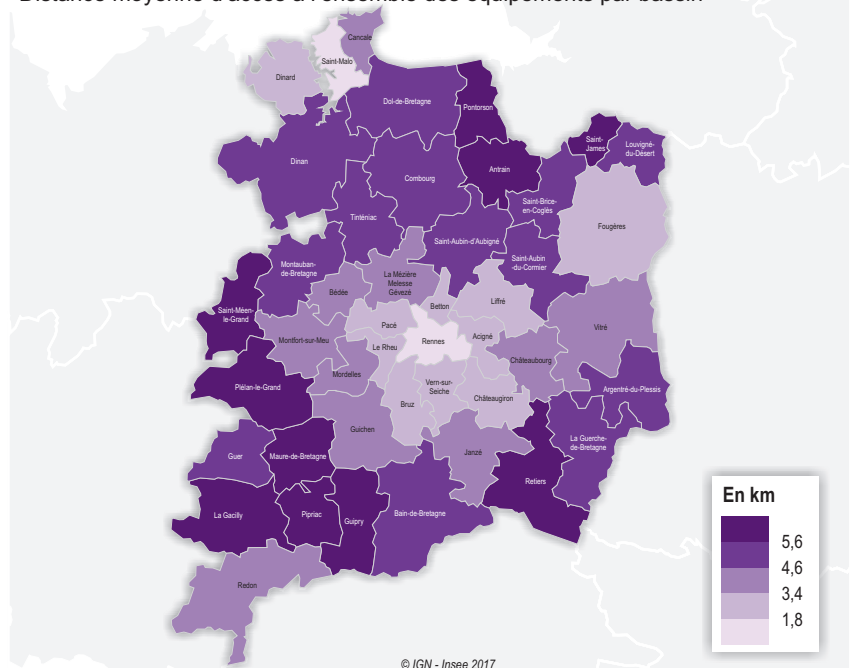
Difficile d'imaginer un territoire où tous les services seraient présents dans toutes les communes. L'implantation des services a lieu généralement dans les communes les plus densément peuplées, ces dernières constituant ainsi des pôles de services. L'utilisation des services s'étend alors aux communes voisines. Ainsi, autant que la présence d'un équipement, son accessibilité routière permet de définir les contours de la population desservie. C'est pourquoi un découpage du territoire proche des bassins de vie définis par l'Insee a été retenu. Ce découpage en 45 bassins est centré sur les pôles de services définis conjointement par l'Insee, le Conseil départemental et la Préfecture (*définitions*).

Certains territoires disposent d'équipements en moins grand nombre, ce qui peut constituer une fragilité (*figure 1*). Enfin, la concentration (*définitions*) des équipements dans le pôle de services est

plus ou moins forte suivant le territoire. En moyenne, les pôles de services du département regroupent 56 % des équipements.

1 Une accessibilité moindre pour les bassins aux franges du département

Distance moyenne d'accès à l'ensemble des équipements par bassin

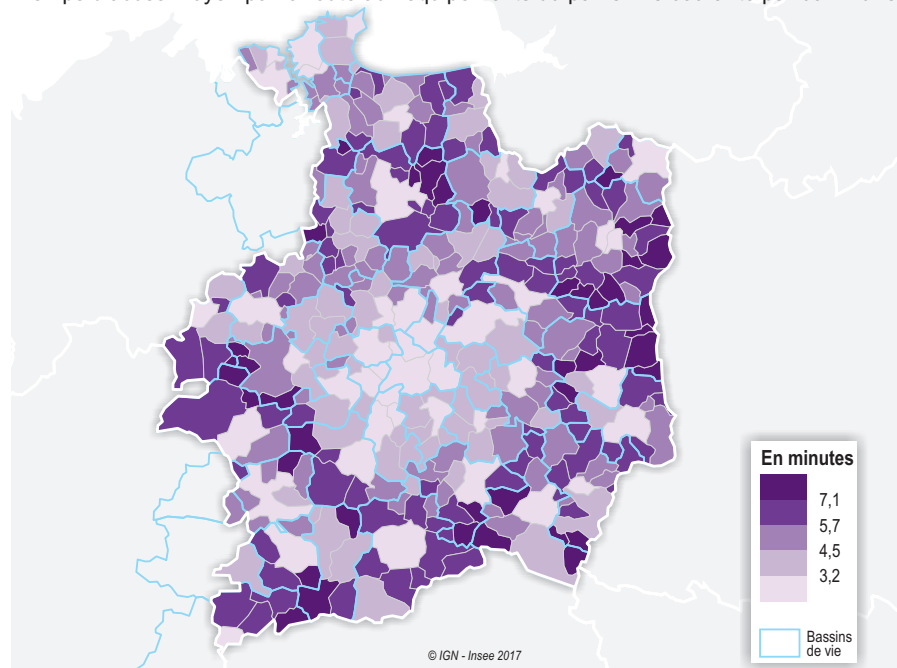


© IGN - Insee 2017

Source : Insee, BPE 2015 - Conseil départemental 35.

2 Des temps d'accès plus importants pour les communes rurales

Temps d'accès moyen par la route aux équipements du panier vie courante par commune



Source : Insee, BPE 2015 - Conseil départemental 35.

Au-delà de la satisfaction des besoins de la population, la présence des équipements et les indicateurs s'y rapportant sont à définir dans un contexte démographique plus large, tenant compte de la diversité des situations. Ainsi, le bassin de Louvigné-du-désert a perdu 8 % de sa population entre 1999 et 2014. Celle du bassin de Saint-Malo a diminué de 4,2 % sur la même période, mais tend à se stabiliser depuis 2009. Les bassins d'Antrain et de Pontorson sont en baisse entre 2009 et 2014. La population est quasi stable à Saint-James et à Redon. A contrario, la population est en forte augmentation dans les bassins de Tinténiac mais aussi de Mordelles, Maure-de-Bretagne, Saint-Aubin-d'Aubigné, Guichen, Saint-Aubin-du-Cormier et Janzé. Ces évolutions, quelquefois fortes, posent la question de l'adéquation des équipements aux besoins, mais aussi des choix des investissements publics.

Les services liés à la vie courante présents dans tous les bassins

Les premiers services nécessaires à la population sont ceux destinés à un usage principalement quotidien. Épicerie ou supérette, boulangerie, boucherie, hypermarché ou supermarché mais aussi bureau de poste, banque, coiffeur, réparation automobile, station service, contrôle technique automobile, police-gendarmerie, vétérinaire ou encore déchetterie : ces équipements sont particulièrement bien distribués sur le territoire départemental. Tous les bassins comptent plus de 90 % de ce type de service, à l'exception de celui de Bédée (79 %).

Cependant, la population de ce bassin est peu éloignée de ces équipements (3 minutes en moyenne).

Ainsi, quel que soit le bassin considéré en Ille-et-Vilaine, la population est proche des services du panier de vie courante (*encadré*) : la distance moyenne d'accès (*définitions*) aux services de ce panier est de 2,6 km, soit moins de 4 minutes de trajet en voiture, et elle n'excède jamais plus de 5 km en moyenne. Cette distance dépasse légèrement 4 km dans les bassins de Retiers, Plélan-le-Grand, Guer et Guipry. La bonne accessibilité globale des bassins du département ne doit pas cependant cacher que quelques communes, le plus souvent aux franges de certains bassins périphériques, sont plus éloignées des services. Ainsi, les habitants des communes peu peuplées (moins de 400 habitants) de Broualan, entre Pontorson et Combourg, et de Chelun, à la frontière de la Mayenne, se situent à plus de 9 minutes, en moyenne, du panier de services. En cela, ces communes rurales illustrent la moindre accessibilité aux services propres aux zones peu denses (*figure 2*).

La mise en regard des équipements et de la population s'avère plus délicate. D'une part, la taille des équipements n'entre pas en ligne de compte. D'autre part, du fait d'une large présence des équipements de la vie courante sur le territoire, leur densité par habitant est plus élevée là où ils desservent une population plus dispersée (Saint-James, Pontorson) et reste faible à Rennes notamment. Par ailleurs, l'offre d'équipements rapportée à la population tend également à être moins importante dans les bassins ayant

connu des évolutions positives de population, comme Tinténiac ou Guichen, au contraire de ce que l'on observe en moyenne dans les bassins les moins dynamiques démographiquement.

L'analyse de la concentration des équipements permet de compléter le diagnostic. Celle-ci est ainsi particulièrement importante à Louvigné-du-Désert, où 78 % des services disponibles sont situés dans le pôle. Sur ce bassin, cette concentration ne s'accompagne pas de difficultés d'accès marquées, l'implantation des équipements étant en bonne adéquation avec la population. La concentration est également forte à Guer (71 %), ce qui, cumulé à une distance d'accès un peu plus importante qu'ailleurs, peut suggérer une polarisation plus marquée des services.

Certains services de la vie courante peuvent être assurés par un équipement unique dans certains bassins, constituant possiblement une source de fragilité. Cependant, il s'agit le plus souvent d'implantations de la gendarmerie, d'un hypermarché ou d'un centre de contrôle automobile. À titre d'exemple, il s'agit de 57 % des services dans le bassin de Louvigné-du-Désert et de 43 % dans celui de Maure-de-Bretagne.

Un bon accès aux services essentiels de santé

Les services essentiels de santé (médecin, pharmacie, infirmier et masseur-kinésithérapeute) sont présents dans tous les bassins, au contraire de services plus rares, comme les psychomotriciens, les spécialistes en imagerie médicale et radiodiagnostic ou mêmes les laboratoires d'analyses médicales. Les bassins de Louvigné-du-Désert, Pipriac, Plélan-le-Grand, Pontorson mais aussi de Bédée apparaissent comme les moins bien équipés avec seulement 43 % des équipements du panier santé/social (*encadré*) disponibles sur leur territoire (*figure 3*).

Les bassins de Saint-James et de Pontorson se distinguent par des distances moyennes d'accès assez importantes, dépassant 10 km. Si la distance d'accès aux services essentiels est faible – de l'ordre de 1,7 km en moyenne – il n'en est pas de même pour les services plus rares. Ceux-ci se trouvent ainsi en moyenne à plus de 13 km des habitants de ces deux bassins. Les services les plus rares se situent également à une dizaine de kilomètres pour les habitants des bassins de Retiers, Antrain, Plélan-le-Grand, La Gacilly, Maure-de-Bretagne, Saint-Méen-le-Grand et Pipriac.

Lorsque le bassin est moins bien pourvu en services de santé, ces derniers sont concentrés dans le pôle. C'est le cas en particulier des bassins de Guer, de Louvigné-du-Désert, de Maure-de-Bretagne et de Pipriac.

Par ailleurs, chacun des bassins de La Guerche-de-Bretagne, de Bain-de-Bretagne et de Saint-Aubin-d'Aubigné présente une fragilité plus importante quant à l'accès aux services de santé, ces derniers étant pour un tiers rendus par un unique équipement. Là encore, cette fragilité ne concerne pas les services essentiels, mais bien des services plus rares.

Enseignement, formation, emploi : une offre répartie sur le territoire

Les services d'enseignement, de formation et d'emploi relèvent largement de l'offre publique. Dans le cas des collèges, l'adéquation aux besoins de la population dépend pour une large part des décisions d'installation des jeunes ménages. Il est à noter que les bassins ayant connu les plus fortes augmentations de la population des jeunes de moins de 20 ans entre 2009 et 2013 (Retiers, Guichen, Tinténiac, Montauban-de-Bretagne et Pacé) ne présentent a priori pas de déficits d'équipements notables.

Ces services sont plutôt bien répartis sur le territoire départemental, puisque les 45 bassins disposent en moyenne de 81 % des services d'enseignement, de formation et d'emploi. Certains bassins sont cependant moins bien équipés : par exemple, 43 % pour Guipry, Louvigné-du-Désert et Pipriac et 57 % pour La Gacilly. Ces situations concernent peu les équipements d'enseignement, à l'exception du bassin de Guipry pour lequel l'ouverture du collège de secteur à la rentrée 2020 est cependant programmée.

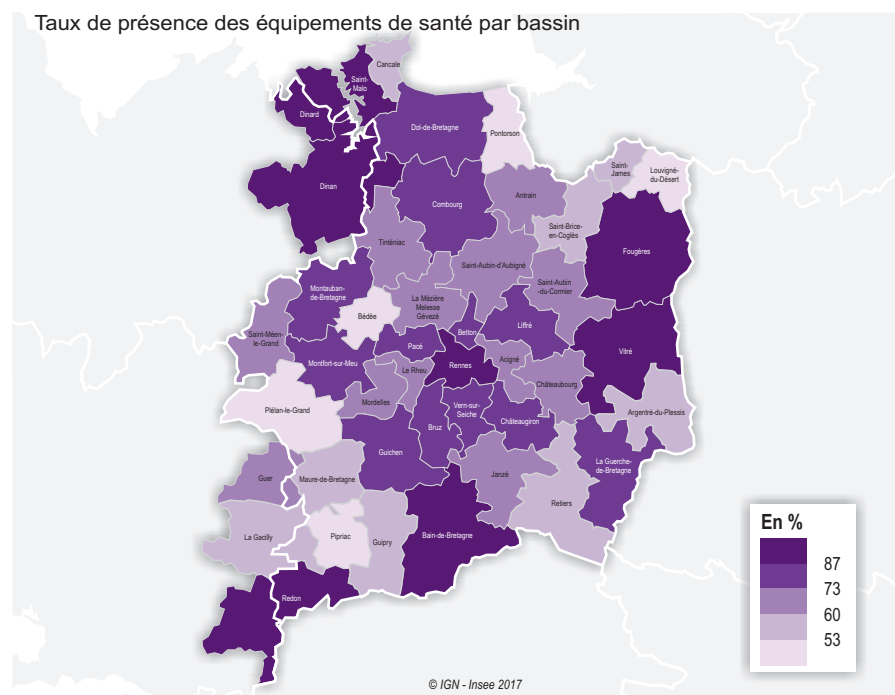
Pour l'ensemble du département, la distance moyenne d'accès aux équipements d'enseignement est de 4,3 km, soit environ 6 minutes de trajet automobile. Mais cette distance approche ou dépasse 10 km dans cinq bassins : Pipriac, Guipry, Saint-Méen-le-Grand, La Gacilly et Bain-de-Bretagne. De par leur nature, ces équipements se concentrent souvent dans les pôles (58 % en moyenne). Ce taux de concentration, en lien avec la géographie des bassins et la répartition de la population, s'élève à 88 % à Combourg, 75 % à Saint-Aubin-d'Aubigné et 70 % à Vitré.

La part des services uniques dans leur bassin s'établit à 20 % en moyenne. Elle atteint cependant 57 % à Plélan-le-Grand et 43 % dans les bassins de Cancale, Combourg, Saint-Aubin-d'Aubigné et Saint-Aubin-du-Cormier.

Une bonne accessibilité aux services de loisirs, sports et culture

L'accès aux équipements de loisirs, de sport et de culture est bien assuré sur l'ensemble du département. Les bassins d'Antrain et de

3 Les services essentiels de santé sont présents dans tous les bassins



Source : Insee, BPE 2015 - Conseil départemental 35.

Pipriac apparaissent cependant moins bien équipés que la moyenne, tant en termes de présence des services – seuls 43 % sont présents – que de distance, avec une moyenne de 5 km. Dans certains bassins présentant un bon taux d'équipements, tels Guichen, Retiers ou Saint-James, la population se trouve également en moyenne à 5 km de ces services. Ces distances restent cependant faibles.

Ces types d'équipements sont peu concentrés. Par ailleurs, plus de 40 % des services sont uniques dans les bassins de Dol-de-Bretagne, Fougères, Liffre, Maure-de-Bretagne, Montauban-de-Bretagne et Saint-Aubin-du-Cormier.

Les services essentiels accessibles aux seniors et aux familles

La question de l'accessibilité aux services se pose également pour des publics spécifiques. Ainsi, certains services, notamment de santé ou liés à la vie quotidienne, sont particulièrement importants pour les personnes de plus de 75 ans. En Ille-et-Vilaine, l'accessibilité à ce panier spécifique est en général meilleure que pour l'ensemble des services étudiés. Cependant la distance moyenne à ces équipements, qui s'élève à 3 km dans le département, atteint près du double dans les bassins de Saint-James, Pipriac, Maure-de-Bretagne et Plélan-le-Grand. Si cette distance peut a priori sembler faible, elle implique cependant l'utilisation d'un moyen de déplacement adéquat.

De même, les familles avec enfant(s) ont également plus souvent recours à certains services, en particulier de l'éducation et d'emploi. Dans le bassin de Pipriac, peu équipé à ce titre, la distance moyenne d'accès figure parmi les plus élevées (7 km). De plus, une proportion d'équipements un peu plus importante qu'ailleurs est présente de manière unique dans ce bassin. Il en est de même dans les bassins de Saint-James et de Louvigné-du-Désert.

Une accessibilité plus faible dans les zones les plus rurales

L'accessibilité se décline ainsi à différentes échelles. La métropole rennaise concentre l'ensemble des équipements des paniers considérés, y compris les plus rares. Quelques grands pôles, comme Vitré, Fougères, Saint-Malo et Redon sont également particulièrement bien équipés. La présence des équipements reflète ainsi pour une large part la répartition de la population sur le territoire. De même, les bassins périurbains de la métropole rennaise bénéficient, si ce n'est de la présence effective de l'ensemble des équipements, d'un accès rapide à ceux-ci. Aux franges du département, les bassins les plus ruraux, moins densément peuplés et à la croissance de population plus faible, apparaissent en retrait quant à l'accessibilité, comparés au reste du département. Dotés de plus petites villes, le moindre dynamisme de leur démographie joue sur l'implantation des commerces et services privés, mais aussi sur la présence d'équipements publics, notamment ceux de

grande capacité. Cependant, au regard de leur population, l'offre globale d'équipements semble le plus souvent adaptée. Ce schéma, valable pour les bassins, se vérifie également à une échelle plus fine : les communes les plus rurales, aux

frontières des bassins de vie étendus et peu denses, peuvent constituer des territoires où l'accessibilité aux principaux équipements est plus faible. Ainsi, l'amélioration de l'accessibilité aux équipements essentiels pour ces populations, certes peu nombreuses

mais souvent vieillissantes, peut constituer un enjeu de l'action publique dans un département par ailleurs bien équipé. ■

Liste des services des paniers

	Services essentiels	Panier Seniors	Panier Familles
Vie courante			
Boucherie, charcuterie	x	x	x
Boulangerie	x	x	x
Épicerie, supérette	x	x	
Hypermarché-Supermarché	x	x	x
Banque, Caisse d'Épargne			
Bureau de poste, relais poste, agence postale		x	x
Distributeur automatique de billets			x
Police, gendarmerie			
Réparation automobile et de matériel agricole		x	
Station service			
Contrôle technique automobile			
Vétérinaire		x	
Coiffure		x	
Déchetterie			x
Santé/social			
Médecin ou maison médicale	x	x	
Pharmacie	x	x	
Infirmier	x	x	
Masséur kinésithérapeute	x	x	x
Chirurgien dentiste			x
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale		x	
Orthophoniste			x
Pédicure, podologue		x	
Sage-femme			x
Psychomotricien			x
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale		x	
Spécialiste en ophtalmologie			
Point d'accueil CAF			x
Centre départemental d'action sociale			x
Centre local d'information et de coordination gérontologique		x	
Enseignement, formation, emploi			
École élémentaire	x		x
École maternelle	x		x
Bibliothèque/médiathèque	x		x
Collège			x
Garde d'enfant d'âge préscolaire			x
École de conduite			x
Pôle emploi : réseau de proximité			x
Espace public numérique		x	x
Loisirs, sports, culture			
Salle ou terrain multisports	x		x
Bibliothèque/Médiathèque	x	x	x
Cinéma		x	
Bassin de natation		x	x
Salle de sport spécialisée			
Terrain de grands jeux			x
École de musique			x

Source : Insee, BPE 2015 - Conseil départemental 35.

Définitions

Calcul des temps d'accès moyen : calcul pour chaque commune de la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier : une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie ni de coiffeur qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Métroc et représentent des temps de parcours théoriques par la route (trajet aller). Ainsi, est défini, pour chaque commune, le temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier. Concernant les communes équipées : les distances ont été calculées dès lors que l'équipement est géolocalisé : on calcule la moyenne des temps d'accès de l'ensemble des carreaux de 200 mètres de la commune aux différents équipements. Cette moyenne est pondérée par la population des carreaux.

Concentration des équipements : l'indicateur de concentration permet de mesurer le poids du pôle de service dans l'offre d'équipements du bassin. C'est le ratio du nombre de types d'équipements présents dans le pôle par le nombre de types d'équipements présents dans le bassin.

Les bassins étudiés dans cette publication sont proches des bassins de vie définis par l'Insee. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ils sont construits autour de **pôles de services** disposant d'au moins 16 des 31 équipements de la gamme intermédiaire. Pour cette étude, des pôles de services supplémentaires ont été ajoutés, en concertation avec le conseil départemental, afin de rendre compte au mieux de la présence des équipements du panier. En particulier, le bassin de vie de Rennes a été découpé en plusieurs bassins. Ce redécoupage a entraîné une redéfinition à la marge des contours de certains bassins, les communes étant rattachées au pôle le plus proche.

Pour en savoir plus

- [L'accès aux services, une question de densité des territoires](#) / Max Barbier, Gilles Toutin ; Commissariat général à l'égalité des territoires ; David Levy ; Insee. - Dans : *Insee Première* n° 1579 (2016, janvier). 4 p.
- [Un temps d'accès aux équipements et services plus court pour les communes bretonnes les plus denses](#) / Bernard Gestin et Valérie Molina ; Insee. - Dans : *Insee Analyses Bretagne* n° 31 (2016, janvier). 4 p.
- [Les bassins de vie ruraux d'Ille-et-Vilaine : un accès aux équipements globalement plus rapide qu'ailleurs](#) / Michel Rouxel ; Insee. - Dans : *Octant Analyse* n° 57 (2014, janvier). 6 p.
- [Commerces, services et équipements structurent la Bretagne en 133 bassins de vie](#) / Robert Granger ; Insee. - Dans : *Octant Analyse* n° 39 (2012, Décembre). 5 p.

